

# L'ARBRE ET L'AGRICULTEUR



**L'**agriculteur restera un partenaire indispensable en matière d'aménagement du territoire et du développement rural. Nous espérons que nous n'aurons pas à nous poser un jour la question: qui va prendre le relais de nos agriculteurs pour conserver nos paysages ruraux ouverts, aérés et entretenus?

## LE CONTEXTE

L'agriculture wallonne est essentiellement familiale avec un total de près de 45.000 personnes occupées, soit 1,6 personnes par exploitation, dont 65 % à temps plein. En 10 ans, de 1980 à 1991, la main d'oeuvre agricole wallonne a régressé de 28,6 %. La structure des âges des agriculteurs indépendants à titre principal confirme le vieillissement préoccupant de la population agricole: 57 % occupant 47 % de la SAU (*Surface Agricole Utile*) comptent plus de 50

ans; parmi eux, seulement 24 % déclarent l'existence d'un candidat à la succession et plus de 13 % ont atteint l'âge de la retraite. Un large pourcentage de ces chefs d'exploitations vont accéder à la retraite, d'autant plus vite que l'actuelle politique sociale en rapproche l'échéance.

Ces observations indiquent l'importante libération de terres qui risque de s'exercer à court terme: ou des repreneurs voisins utiliseront ces terres à des fins agricoles, ou ces parcelles seront abandonnées à la friche, ou leurs propriétaires les affecteront au boisement... Depuis 30 ans, le nombre d'exploitations se réduit annuellement de près de 3 %, essentiellement la classe comprise entre 10 et 20 hectares. En moyenne, le SAU par exploitation atteint 26,6 ha en 1990 (INS, 1990) et près d'un tiers des exploitants disposent de moins de 23 hectares.

Le contexte international se tra-

duit par le plafonnement des débouchés traditionnellement offerts par la PAC et par les méthodes coercitives (*quotas*) ou dissuasives (*limitation des garanties, incitations à la jachère et à l'extensification*). La situation économique des agriculteurs devient de plus en plus difficile: dégradation des revenus, endettements, charges financières, faibles rentabilités.

Cette crise subie par le monde agricole remet en cause l'aménagement de l'espace rural dans le Sud-Est de la Wallonie où la mise hors production intensive paraît prendre un caractère plus définitif: absence d'entretien, baisse d'utilisation de certains milieux marginaux ou exploités de façon intensive, disparition d'exploitations agricoles. On peut parler ici de véritable «déprise des terres».

Une réflexion utile consisterait à réfléchir sur le choix des terres à

geler et sur la localisation des espaces qui risquent d'être abandonnés. De multiples paramètres interviennent, touchant soit au fonctionnement des exploitations elles-mêmes (*accessibilité des terres, distance des parcelles aux bâtiments d'exploitation, systèmes de production, etc.*), soit aux facteurs du point de vue paysager, pédoclimatique et écologique, soit au contexte de la région à laquelle appartient l'exploitation (*densité de population, dynamisme économique local, comportement socio-culturel des agriculteurs, etc.*).

Parmi les critères du milieu les plus ressentis par les agriculteurs comme des contraintes à l'utilisation de leurs terres, les caractéristiques suivantes du sol sont privilégiées : sa profondeur, son éventuel engorgement par l'eau, son comportement physique (sensibilité au tassement), sa proportion de charge caillouteuse et son niveau de fertilité.

Des critères agroclimatiques peuvent également se révéler limitatifs

pour des cultures classiques ou nouvelles: températures moyennes, déficits hydriques, capacité de réchauffement des sols au printemps... De même la prise en compte des degrés d'infestation des parcelles par des adventices pourrait également guider le choix.

Porter dans l'absolu un jugement sur l'opportunité ou non du boisement des terres agricoles n'a donc guère de sens.

## LES AVIS

A priori, le boisement des terres difficiles (très pentues, parsemées de mouillères) est considéré comme un phénomène acceptable. La possibilité de ne plus utiliser ces terres et de les affecter à la production sylvicole n'est pas ressentie comme une régression, mais au contraire comme un progrès. Dans ces cas, la situation ne débouche pas sur des conflits ouverts et ces boisements ne peuvent être interprétés comme un «abandon» de l'agriculture. En

revanche, les agriculteurs s'insurgent contre le boisement de parcelles mécanisables et d'aptitude agricole élevée.

Le boisement en zone agricole procède de **stratégies et de motivations** diverses :

— **décision volontaire par des exploitants-propriétaires** qui au moment de la retraite ne trouvent pas preneur au prix souhaité pour des terres mises en vente;

— **extension de forêts existantes** par boisement de parcelles de proche en proche à partie du bloc de forêt initial;

— **volonté pour des petits propriétaires individuels, de mettre à l'abri une partie de leur patrimoine** en protégeant leurs droits de propriété;

— **boisement de parcelles difficiles** qui ne sont pas exploitées ou de celles en friche, ou de certaines terres qui font l'objet d'une succession difficile.

Pour conclure sur l'attitude actuelle du monde agricole, représenté en haut lieu par ses associations professionnelles, on observe une certaine hostilité au boisement des terres agricoles. Plusieurs facteurs permettent d'expliquer cette attitude de prime abord : l'absence de tradition agroforestière dans l'ensemble de la Wallonie, au contraire de contrées voisines (*la Bavière, l'Avesnois, la Picardie, etc.*), les effets d'une vulgarisation poussant à l'industrialisation, à l'intensification, aux rendements, presque dans l'ignorance des contingences écologiques et paysagères. Toutefois, depuis peu, les mentalités évoluent et le dialogue s'installe.

Pour mener à bien toute politique et projet de BTA (*Boisement de Terre Agricole*), il va sans dire qu'il convient de mener des campagnes intenses et répétées de sensibilisation, d'information objective et de formation. L'encadrement et l'assistance s'avèrent indispensables. Pour démontrer et persuader, de nombreux outils sont à créer. Enfin, à notre avis, les arguments économiques sont primordiaux. Pour l'avenir immédiat, mais aussi à long terme, il faut impérativement renforcer les actions de formation et de sensibilisation des agriculteurs candidats boiseurs, des sylviculteurs et du personnel forestier à la production des bois de qualité. Pour ce faire, la motivation des acteurs est essentielle, la confiance dans leur

## Pour ou contre le boisement en zone agricole?

**Le boisement de terres agricoles entraîne des réactions et des problèmes différents suivant les intérêts de groupes de personnes et aussi suivant qu'il s'agit de zones rurales à prédominance agricole ou forestière, à usage cultural ou herbager.**

Des initiatives privées et collectives proposent déjà des exemples et expériences positives.

**Les arguments favorables varient suivant les cas:**

- ▲ l'abandon de terres agricoles du fait de leur faible rendement;
- ▲ mettre en valeur un patrimoine foncier, constituer un bien, diversifier ses placements financiers, renouveler son patrimoine forestier, se passionner pour la nature, constituer un lieu de détente et de loisirs (collectivités)...;
- ▲ la recherche d'autres créneaux de production procurant des revenus complémentaires;
- ▲ la création de parterres et d'alignements arborés améliorant la qualité écologique et esthétique des zones rurales: camouflage des bâtiments, lutte anti-érosive, bordures ripicoles, limitation des accumulations des nitrates, brise-vent, parcours et sites d'accueil ombragés, ...;
- ▲ l'amélioration de la valeur cynégétique de territoires de chasse en plaine;
- ▲ l'opportunité d'occuper et de rentabiliser la main d'oeuvre disponible en saison morte;
- ▲ le choix de l'énergie «bois» pour les besoins privés et domestiques;
- ▲ l'absence de succession pour les agriculteurs à la préretraite;
- ▲ la valorisation patrimoniale pour les gros propriétaires fonciers;
- ▲ l'augmentation de la valeur vénale des superficies de terres marginales (éloignement, aptitude faible, micro-parcelle en lisière de forêts...)

**Les arguments des détracteurs sont:**

- ▼ la méfiance et le scepticisme à l'égard des mesures de la PAC, l'impression de réformes perpétuelles avec règles et contre-règles et l'inquiétude sur les garanties communautaires, fédérales et régionales pour l'écoulement des primes à moyen et long terme.;
  - ▼ l'investissement conséquent au départ et l'amortissement à long terme;
  - ▼ l'absence de motivation pour une activité tout à fait étrangère à leurs habitudes et savoir-faire;
  - ▼ les difficultés techniques des (re)plantations sur terrains nus, enherbés et soumis aux aléas climatiques et aux risques de dégâts de gibier, du bétail, des rongeurs;
  - ▼ les procédures administratives contraignantes (autorisations, permis, courrier, contrôles...) et lourdes à gérer (encadrement, contrôle, sensibilisation...);
  - ▼ les éventuelles nuisances aériennes et souterraines à l'interface agricole en lisière des boisements;
  - ▼ le bail à ferme repoussoir pour les propriétaires;
  - ▼ le besoin de terres agricoles pour satisfaire au règlement agro-environnemental (CEE 2078/92);
  - ▼ le caractère individualiste à l'encontre des regroupements d'achat, de vente, d'utilisation commune du matériel onéreux (par ex., taille-haie mécanique: épareuse, lamier à fléaux et scies);
  - ▼ actuellement, la conjoncture défavorable de la filière bois en Europe occidentale;
  - ▼ l'indiscutable diminution de valeur financière des terrains agricoles après boisement: réversibilité difficile et onéreuse (coût du desouchage: 50.000 à 100.000 BEF/ha).
- Les obstacles à vaincre sont d'ordre multiple: psychosociologiques, financiers, institutionnels.



propre cause est indispensable.

Le développement de la politique forestière doit encourager l'investissement forestier, favoriser la formation des sylviculteurs, initier toute forme de regroupement en vue de l'amélioration de la qualité des bois et de l'accroissement de la rentabilité de la sylviculture. Elle doit aussi se faire au bénéfice du monde rural et agricole. Avec les agriculteurs, les sylviculteurs sont les acteurs principaux du territoire rural qu'ils entretiennent et façonnent.

Il convient de se persuader du rôle primordial et multiple de la forêt dans l'aménagement du territoire. On en retiendra un aspect. La forêt joue aussi un rôle direct pour l'emploi en zone rurale. Comme l'agriculture, elle est source d'une activité de gestion, d'entretien, d'exploitation et de transformation qui est faite de petites unités: indépendants, scieries, ateliers. Renforcer et développer ces PME ou entreprises artisanales entraîneraient un regain d'activités en zone rurale.

Bien que les données quantitatives sur le travail en forêt soient approximatives et difficiles à interpréter, les évaluations suivantes se dégagent. Dans son ensemble, le secteur forêt-bois de la première transformation emploie en Wallonie 12.000 personnes. Il doit y être ajouté de nombreux emplois induits: menuiserie, construction, distribution etc. Ces emplois sont extrêmement précieux dans des régions qui souvent ne disposent pas d'atouts économiques.

L'entretien et l'exploitation des forêts maintiennent la population en place. On oublie trop souvent qu'il s'agit d'un secteur très important et que ses retombées économiques sont largement complémentaires entre environnement, tourisme, loisirs et, surtout, filière bois. La forêt est un élément essentiel du paysage tant par la variété des ressources que par la forme des boisements. Son développement est donc fondamentalement favorable à l'environnement car quelle que soit la part de l'intervention humaine, la forêt a très largement conservé un caractère naturel. Elle est le plus sûr garant, à long terme, de la sauvegarde et de la qualité de notre environnement.

## L'AGRICULTEUR ET LES ACTIVITÉS FORESTIÈRES

Comme pour bon nombre de

forêts privées, la forêt feuillue des agriculteurs fait l'objet d'exploitations sommaires dont le produit principal est le bois de chauffage destiné à être brûlé pour les besoins de l'exploitation ou pour la vente. Les produits bois d'oeuvre ou d'industrie sont exploités en fonction du bois et selon les besoins en argent. Les autres opérations forestières - entretien régulier, préparation du sol, plantation, travaux d'amélioration pour le bois d'oeuvre - sont rares.

Ainsi, bien que côtoyant chaque jour la forêt, l'agriculteur la connaît mal. Il faut dire que les techniques, là comme ailleurs évoluent très vite et que la sylviculture moderne n'a plus rien à voir avec celle d'il y a quelques décennies. Bien produire, c'est avant tout connaître les aspects techniques de la production et dans le cas du boisement de terres agricoles, diagnostiquer les potentialités du milieu et appréhender aussi l'environnement fiscal, juridique et économique.

Quant aux activités hors exploitation, malgré leur proximité et leur équipement, les agriculteurs effectuent peu de travaux en forêt d'autrui. Ils sont très peu engagés dans le secteur des travaux forestiers, qu'ils soient sylvicoles ou d'exploitation. Ce manque d'intérêt expliquerait-il lui aussi que les restructurations foncières des exploitations agricoles se forment au détriment de la partie forestière de celles-ci ?

Pourtant, certains équipements agricoles pourraient trouver dans les techniques sylvicoles modernes des possibilités de rentabilité complémentaire moyennant des adaptations: barres d'attelage spéciales, pinces à bois manuelles ou hydrauliques, treuils à tambour, dispositifs de levage, remorques à bois. Les obstacles principaux au recours à des équipements plus sophistiqués (*sous-soleuse, cover-crop pour dégagement, etc.*) sont: la trop faible demande des travaux forestiers mécanisés, l'ignorance des techniques novatrices et le manque d'organisation efficace des possibilités du marché.

Le travail des agriculteurs en forêt, particulièrement faible chez nous, est aussi dû aux tracasseries fiscales et sociales: enregistrement d'activités complémentaires, fiscalité du ma-

## CONCLUSION

De plus en plus, on constate un large consensus en faveur de l'environnement et de la sauvegarde des paysages. Aussi, est-il impérieux de maîtriser le phénomène de reforestation si l'on ne veut pas voir apparaître un désert vert dans nos zones rurales défavorisées. Il faut l'orienter, voire le précéder et l'organiser de telle manière qu'il se produise en harmonie avec les intérêts légitimes des communautés villageoises. L'enjeu est le maintien du milieu rural dans des conditions décentes pour ses habitants et artisans, mais également pour le tourisme rural qui bénéficie de la qualité et de la variété des paysages résultant de l'activité des premiers.

**Le boisement des terrains agricoles constitue donc une opportunité de mise en valeur d'espaces libérés par le gel et l'abandon de certaines terres. Mais il ne peut s'effectuer sans une réflexion préalable sur l'avenir de l'espace rural, sur les mesures d'incitation et facteurs de réussite :**

— des outils d'aménagement existants pour permettre une distribution optimale et équilibrée des terres agricoles boisables ou non en fonction de critères à définir;

— une concertation agriculture-forêt est essentielle pour parvenir à un aménagement harmonieux de cet espace;

— les décideurs doivent être vigilants quant à la protection de milieux écologiquement riches et utiles (*zones humides, bords des cours d'eau, pelouses calcaires, etc.*) et au maintien de la diversité et de l'équilibre des formations végétales dans les différents paysages ruraux de Wallonie;

— l'aménagement foncier agricole et forestier, la réglementation des boisements (*autorisations, distances, choix des essences, conditions de subsides, etc.*), l'échange amiable et le remembrement sont autant d'outils, plus ou moins lourds à gérer, qui doivent aider les décideurs locaux;

— en Wallonie, l'application de la mesure 2080/92 du Gouvernement wallon devrait permettre de relancer une politique de boisement qui s'inscrit forcément dans la durée, la continuité et la qualité, conditions indispensables de son succès.

DR. IR P. BALLEUX